



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

Délibération n°22-277

#### OBJET : FINANCES

Octroi d'une garantie d'emprunt à CDC Habitat Social pour l'opération  
« construction de 5 logements individuels PLS situés 108 rue Saint-Denis à  
Amboise – Hameau des Lys »

Date de la convocation : le 8 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 10

Absents excusés : 10

Absents : 0

*L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.*

**Étaient présents :** M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Sylvain GILLET, Mme Marie ARNOULT, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, M. José BONY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, Mme Évelyne LAUNAY, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET.

**Absents Excusés :** Mme Françoise THOMERE donne pouvoir à M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE donne pouvoir à Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Sylvain GILLET donne pouvoir à M. Marc LEONARD, Mme Marie-France HUREAU donne pouvoir à Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, M. Claude VERNE donne pouvoir à M. Brice RAVIER, Mme Isabelle GAUDRON donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Rémi LEVEAU donne pouvoir à Mme Évelyne LAUNAY, Mme Nathalie SUPPLY donne pouvoir à M. José BONY, Mme Mélanie THOMAS donne pouvoir à M. Guillaume HELLOCO, M. Denis CHARBONNIER donne pouvoir à Mme Sandra GUICHARD.

**Secrétaire de Séance :** M. Marc LEONARD.

\*\*\*\*\*

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 137490 en annexe signé entre : CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Considérant que la CDC Habitat Social sollicite la commune d'Amboise pour une garantie à hauteur de 50 % du prêt n° 137490 de 707 248 € destiné au financement de la construction de 5 logements locatifs sociaux individuels situé 108 rue Saint-Denis situés à Amboise – Hameau du Lys ».

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 353 624 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Ce prêt de 707 248 € souscrit auprès de la Banque des Territoires est composé des 3 lignes de prêt suivantes :

- Un prêt PLS d'un montant de 198 029 € d'une durée de 40 ans,
- Un prêt PLS Complémentaire d'un montant de 226 320 € d'une durée de 40 ans,
- Un prêt PLS Foncier d'un montant de 282 899 € d'une durée de 60 ans.

Le Conseil Départemental intervient à hauteur de 50 % sur cette opération.

En contrepartie de la garantie accordée, la CDC Habitat Social s'engage envers la Ville à réserver à des candidats locataires choisis sur une liste établie par la Commune, 20 % des logements de l'ensemble du programme réalisé, soit 1 logement.

Ce projet de délibération a été présenté en commission Finances les 17 novembre 2022 et le 2 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 17 voix POUR, 9 CONTRE et 7 ABSTENTIONS :

- ♦ De pas s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.
- ♦ De ne pas autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir.

**POUR** : 17 (M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Sylvie LADRANGE, Mme Brigitte DEBRINCAT, M. Sylvain GILLET, M. Denis CHARBONNIER, Mme Nathalie SUPPLY, Mme Mélanie THOMAS)

**CONTRE** : 9 (M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, M. José BONY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Sandra GUICHARD, M. Fabien ROZWADOWSKI, Mme Justine BÉCHET, Mme Chantal BOUVIER DE LA MOTTE, Mme Marie-France HUREAU).

**ABSTENTION** : 7 (Mme Marie ARNOULT, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE, Rémi LEVEAU)

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le secrétaire de séance,**  
**Marc LEONARD**  
L'adjoint délégué aux Finances

**Thierry BOUTARD**  
Maire d'Amboise  
Président de la Communauté de  
Communes du Val d'Amboise